



Stage de Février de l'Entente Athlétique Chambéry

Pour le stage je dois prévoir : une bouteille d'eau/ chaussure et vêtement de sport

**AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS
A RENDRE AU PLUS TARD LE 16 FEVRIER 2024**

Je soussigné (e) : NOM Prénom.....

Agissant en qualité de : Père - Mère - Tuteur(trice)

NOM Prénom

Né(e) le .../.../..... N° de licence (si inscrit au club) :

Déclare avoir pris connaissance de la Note d'information du règlement intérieur du stage

Autorise mon enfant à participer au stage, et à toutes les activités d'entraînement programmées par les responsables de stage.

Autorise mon enfant à participer au stage, et à toutes les activités d'entraînement programmées par les responsables de stage.

Personne à prévenir, en cas d'accident,

Nom Prénom :

Adresse Email :

Téléphones (en mettre deux où l'on peut vous joindre, si possible) :

Autorise les responsables du stage à prendre, en cas de force majeure, toutes dispositions rendues nécessaires par l'état de mon enfant (hospitalisation, traitement médical d'urgence).

1) allergie(s): oui / non

Si oui indiquer l'allergie :

2) prise de médicament ou traitement : oui / non

Si oui indiquer

3) prise de photo de votre enfant : oui /non

Fait à

Le . ./ . ./ 2024

Signature :



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le stage d'athlétisme de Février 2024, organisé par l'EAC, doit assurer aux participants un complément performant à leur pratique habituelle de l'athlétisme tout en y intégrant différentes activités qui viennent renforcer une dynamique de groupe.

L'encadrement, doit prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité, la santé physique et morale des participants. En conséquence, les règles de vie suivante doivent être admises et respectées de tous :

Le programme de stage est fixé par les entraîneurs présents au stage. Ils prévoient les plages horaires d'entraînement, de récupération et d'activités ludiques.

Le respect mutuel entre les pratiquants, cadres et personnel des sites d'accueil.

Le bon déroulement du stage implique des règles de vie acceptées par tous :

- être ponctuel.
- ne pas dégrader le ou les sites qui nous accueillent

La récupération doit être présente au cours du stage. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, d'hygiène et du respect d'une alimentation variée et équilibrée.

L'athlète sélectionné(e) pour ce stage s'engage à respecter les règles de conduite qui s'appliquent à un tel stage. Le non-respect de ces règles sera immédiatement signalé au responsable légal du participant. Il pourra être demandé au responsable légal du stagiaire de venir chercher son enfant sur le lieu du stage et l'enfant pourra ne plus être accepté dans les futurs stage.

Le règlement doit impérativement être lu par l'athlète, approuvé et signé par son responsable légal et lui-même

Fait à Le :/...../.....

Prénom et Nom de l'athlète :

Nom du responsable ou tuteur légal :

Signature de l'athlète et du responsable légal:

Entente Athlétique de Chambéry
723 Avenue de la Motte Servolex,
73000 Chambéry
tel : 04 79 85 64 44
06 04 40 22 77
Alix.roux@eachambéry.com